

LA SIDRA DE LA SEMAINE

DE LA JEUNESSE LOUBAVITCH DE GRENOBLE

CHABBAT VAYICHLA'H
5 DECEMBRE 2020 – 19 KISLEV 5781

08

LA PARACHA EN BREF

VAYICHLA'H (GENÈSE 32,4 - 36,43)

Yaakov retourne en Terre Sainte après vingt ans passés à 'Haran. Il envoie des anges messagers vers Essav (Esaü) dans l'espoir d'une réconciliation, mais les messagers lui rapportent que son frère vient dans sa direction, accompagné de quatre cents hommes armés. Yaakov se prépare au combat, prie, et adresse à son frère un important don de bétail dans l'espoir de l'apaiser.

Au cours de la nuit qui précède leur rencontre, Yaakov fait traverser la rivière Yabbok à sa famille et à ses possessions. Lui, cependant, reste en arrière et rencontre un ange qui représente l'esprit d'Essav, avec lequel il lutte jusqu'à l'aube. Bien qu'atteint à la hanche, Yaakov est vainqueur. L'ange lui donne alors le nom d'Israël car, dit-il, "tu as combattu contre des puissances célestes et des hommes et tu es resté fort."

Yaakov et Essav se rencontrent enfin. Les deux frères jumeaux s'embrassent, puis chacun reprend son chemin.

Yaakov acquiert un terrain près de Sichem dont le prince (qui s'appelle également Sichem) enlève et viole Dina, fille de Yaakov. Ses frères, Simon et Lévi, la vengent en passant tous les hommes du lieu au fil de l'épée, après les avoir rendus vulnérables en les convainquant de se circoncire. Yaakov leur en fait le reproche.

Yaakov reprend son voyage. D.ieu lui apparaît à nouveau et le bénit. Il lui dit " Ton nom désormais ne sera plus Yaakov, ton nom sera Israël."

Rachel meurt en donnant naissance à son second fils, Benjamin. Elle est inhumée au bord de la route, près de Bethléem. Reuben perd son droit d'aînesse pour avoir interféré dans la vie maritale de son père. Yaakov rejoint son père Its'hak à Hébron, qui décède plus tard à l'âge de 180 ans (Rebecca est décédée avant l'arrivée de Yaakov).

La paracha s'achève par l'énonciation détaillée de la famille d'Essav, ses femmes, ses enfants et petits-enfants, et les lignées familiales des habitants de Séir parmi lesquels Essav s'est installé.

ALLUMAGE 16h37 SORTIE 17h44

Pose des Téfillines : à partir de 6h58 jusqu'au 02/12
à partir de 7h03 du 03 au 07/12

Heure limite Jusqu'au 06/12 1^{ère} h 9h24 2^{ème} h 10h12
du Chéma Du 07 au 11/12 1^{ère} h 9h27 2^{ème} h 10h15

Chabbat 05/12 : Libération de l'Admour Hazaken, 1^{er}
Rabbi de Loubavitch - Roch Hachana de la 'Hassidout - On ne dit pas Ta'hanoun Chabbat et Dimanche

Notre feuillet de 'Hanouccah sera disponible en synagogue et makolette en fin de semaine ! Plus sur la fête en page 4

VIVRE AVEC SON TEMPS

Adapté d'un discours du Rabbi de Loubavitch

VAYICHLA'H

La double identité

"Ton nom ne sera plus Yaakov mais ton nom sera plutôt Israël. Car tu t'es confronté au Divin et aux hommes, et tu l'as emporté." (Beréchet 32:29)

C'est ainsi que s'exprime l'ange avec lequel Yaakov se bat toute la nuit avant sa rencontre historique avec Essav. Plus tard, nous lisons que D.ieu Lui-même apparut à Yaakov et réitéra ce changement d'identité.

D.ieu avait également changé le nom d'Avraham ("Avram", à l'origine). Mais pour lui, ce changement fut absolu. Le Talmud va jusqu'à déclarer que "celui qui appelle Avraham 'Avram' viole un interdit de la Torah..." A Yaakov également, il fut dit : "Ton nom ne sera plus Yaakov", et pourtant la Torah continue à l'identifier par les deux noms, parfois même dans un même épisode, voire dans un même verset !

Le Peuple juif, qui porte le nom de son illustre ancêtre, est lui aussi appelé "Israël" et "Yaakov".

Le changement du nom d'Avraham, qui survint quand il se circoncit sous l'injonction divine, marqua son élévation du statut d'Avram ("père exalté") à Avraham ("Père exalté des multitudes"). Le nom Avraham incluait toutes les lettres et toutes les significations d'Avram, mais y fut introduit une nouvelle lettre (le *hé*), un nouveau rôle. Si bien que l'appeler "Avram" le diminue.

En revanche, Yaakov et Israël sont deux noms différents qui renferment deux sens différents. S'il est vrai qu'Israël représente un statut plus saint que Yaakov, certaines qualités de Yaakov sont absentes chez Israël.

Ainsi, Yaakov reste-t-il un nom, à la fois pour notre troisième patriarche et pour le Peuple juif, en tant qu'entité. Israël peut représenter un niveau de développement plus élevé du Peuple juif par rapport à Yaakov mais notre grandeur réelle réside dans le fait qu'il y a des Juifs qui sont à la fois Yaakov et Israël, et que dans chacun d'entre nous se retrouvent des éléments de Yaakov et d'Israël.

Le serviteur besogneux

Bilaam, le prophète païen appelé pour maudire le Peuple juif, mais qui finalement, prononça l'une des plus belles odes à la vie et à la destinée juives, nous propose une version sur la différence entre Yaakov et Israël. (Suite p.2)

VIVRE AVEC SON TEMPS

Suite de la page 1

En effet, dans sa bénédiction, Bilaam affirme que D.ieu ne voit pas en Yaakov un coupable, malgré toutes ses épreuves et ses trébuchements, tout en considérant qu'Israël jouit d'une existence tranquille, dépourvue de difficultés à surmonter.

La Torah nous donne deux interprétations du nom de Yaakov.

Yaakov naquit agrippé au talon de son jumeau aîné (*Ekev*, en hébreu, signifie "talon"). Mais des années plus tard, lorsque Yaakov se déguise en Essav et reçoit, de son père Its'hak, les bénédictions réservées à son aîné, Essav s'écrie : "Rien d'étonnant à ce qu'il soit appelé *Yaakov* ("le trompeur", autre sens du mot). A deux reprises, il m'a trompé : il a pris mon droit d'aînesse et maintenant, il s'est emparé de mes bénédictions !"

Yaakov représente le Juif face au combat de la vie. C'est une bataille dans laquelle nous nous trouvons souvent "au talon", c'est-à-dire aux prises avec les aspects les plus bas de notre personnalité et de notre environnement. C'est un combat que nous devons mener furtivement et à la dérobade car nous sommes en territoire ennemi, et nous devons déguiser nos véritables intentions pour réussir à déjouer les plans de ceux qui tentent de nous piéger. Menacé par un monde hostile, piégé par ses propres faiblesses et ses défauts, le Yaakov qui est en nous doit néanmoins se livrer à un dur labeur pour dépasser cette condition inhérente à notre humanité : le fait que la vie est une course d'obstacles qui défie notre intégrité. Mais D.ieu ne tient pas notre père Yaakov pour responsable, car malgré tout ce que nous devons affronter, nous avons la force de faire face à notre propre détracteur. Même si nous succombons momentanément, à un défi intérieur ou extérieur, nous ne perdons jamais notre bonté et notre pureté intrinsèques. Elles vont finir par se manifester, quand bien même elles sont réprimées par les épreuves de la vie. Mais ce combat reste incessant.

Le maître tranquille

Israël, "maître divin", est le nom donné à Yaakov quand il "combat avec le divin et avec les hommes, et l'emporte".

Il s'agit du Juif qui a dominé "le divin et les hommes", qui a dominé sa propre humanité. C'est celui qui a si profondément intériorisé la perfection divine de son âme qu'il est désormais imperméable à tous les défis et à toutes les tentations. Il a dépassé le décret divin selon lequel "l'homme est né pour peiner" et s'est forgé, au sein des turbulences de la vie, une existence tranquille.

C'est pour cela que Yaakov est le nom qui nous est réservé en tant que "serviteurs de D.ieu" alors qu'Israël est le nom de choix

lorsqu'il parle de nous comme de "Ses enfants".

Un serviteur se définit par le service de son maître. L'enfant, lui aussi, sert son père, mais leur relation est telle que ce service n'est pas ressenti comme une tâche, mais comme un plaisir. Ce qui, pour le serviteur, est un travail imposé à un 'moi' qui résiste, est, pour l'enfant, la réalisation harmonieuse de son identité comme extension de son père.

La première partie de la vie de Yaakov fut consumée par ses combats, tout d'abord contre son frère Essav dans le ventre de leur mère, puis concernant le droit d'aînesse, les bénédictions de leur père, et culminant dans le combat contre l'ange d'Essav. Entre temps, il passa aussi vingt années de sa vie à dure épreuve, en gardant les troupeaux du fourbe Lavan, années durant lesquelles dit-il : "la chaleur me consumait le jour et le gel la nuit. Et le sommeil était banni de mes yeux". Il fut forcé de devenir "le frère dans la ruse" de Lavan.

Le changement de son nom en Israël marque le point où il passe du statut de serviteur de D.ieu à celui d'enfant de D.ieu, d'une existence définie par les luttes et le combat à une réalisation harmonieuse de sa relation avec D.ieu.

Sefer Hamitsvot du Rambam

Retrouvez cette étude dans son intégralité sur loubavitch.fr

Mardi 1^{er} Décembre

Mitsva positive n° 140 : Il s'agit du commandement nous incombant de compter les années depuis la période où nous avons conquis le pays d'Israël et en avons acquis la maîtrise, sept ans par sept ans jusqu'à l'année jubilaire (50^{ème} année).

Mitsva positive n° 136 : Il s'agit du commandement nous enjoignant de sanctifier la cinquantième année, c'est-à-dire de cesser le travail de la terre comme pour l'année chabbatique.

Mitsva positive n° 137 : Il s'agit du commandement qui nous incombe de sonner le Choffar le 10 Tichri de l'année jubilaire et de proclamer dans tout le pays la libération des esclaves hébreux et la sortie gratuite de tout esclave hébreu ce jour-là, c'est-à-dire le 10 Tichri.

Mitsva négative n° 224 : C'est l'interdiction qui nous est faite de tout travail au champ pendant l'année jubilaire, qui est ainsi formulée dans la Torah : "...vous ne sèmerez point".

Mitsva négative n° 225 : C'est l'interdiction qui nous est faite de récolter les "produits spontanés", durant l'année jubilaire, de la même manière que les années ordinaires.

Mitsva négative n° 226 : Il nous est également interdit de récolter les fruits des arbres, durant l'année jubilaire, de la même manière que les autres années.

Mercredi 2 Décembre

Mitsva positive n° 138 : Il s'agit du commandement nous enjoignant de restituer à leurs anciens propriétaires, cette année, toutes les terres vendues, que les acheteurs doivent alors céder sans indemnité.

Mitsva négative n° 227 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de vendre nos terres dans le pays de Canaan à titre irrévocable.

Mitsva positive n° 139 : Il s'agit du commandement selon lequel le rachat de propriétés vendues se trouvant dans une ville murée ne peut se faire que jusqu'à l'expiration d'une année [après sa vente] et que, passé ce délai, elles deviennent propriété permanente de l'acheteur et ne retournent pas au vendeur lors de l'année du Jubilé.

Jeudi 3 Décembre

Mitsva négative n° 169 : C'est l'interdiction faite à toute la tribu de Lévi d'acquérir des terres du pays d'Israël.

Mitsva négative n° 170 : Il est interdit également à toute la tribu de Lévi de recevoir une part du butin lors de la conquête du pays d'Israël.

Mitsva positive n° 183 : Il s'agit du commandement nous incombant de donner aux Lévites des villes afin qu'ils y habitent, car ils ne possèdent pas de territoire dans le pays d'Israël.

Mitsva négative n° 228 : Il nous est interdit de vendre les terrains des Lévites.

Mitsva positive n° 20 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint de construire un temple pour le service sacré. Là, des sacrifices seront offerts et un feu perpétuel brûlera. C'est dans cette direction que nos prières se dirigeront et que devront se tenir les assemblées, ainsi que les fêtes chaque année.

Vendredi 4 Décembre

Mitsva négative n° 79 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de construire un autel avec des pierres ayant été touchées par du fer.

Mitsva négative n° 80 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de monter sur l'autel à l'aide de degrés, de sorte que l'on ne marche pas à larges enjambées lorsqu'on y accède ; au contraire, on y montera à petits pas.

Chabbat 5 Décembre

Mitsva positive n° 21 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint de respecter énormément le Sanctuaire au point de le considérer dans notre cœur comme un lieu inspirant crainte et tremblement.

Dimanche 6 Décembre

Mitsva positive n° 22 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint de veiller sur le Sanctuaire et d'y monter la garde chaque nuit, tout au long de la nuit, afin de glorifier, d'exalter et de louer l'E.ternel ainsi qu'Il l'a dit à Aaron.

Mitsva négative n° 67 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de négliger la garde autour du Sanctuaire, laquelle doit être montée durant toute la nuit.

Mitsva positive n° 35 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint de faire fabriquer de l'huile selon une certaine composition, en vue de l'onction de chaque Grand-Prêtre qui peut être nommé. (*Suite p.3*)

LE RÉCIT DE LA SEMAINE

QUI CONDUIT VRAIMENT L'AMBULANCE ?

Le 27 Adar 5752 (1992), alors qu'il se trouvait au *Ohel* (auprès de la tombe de son beau-père le Rabbi précédent) le Rabbi fut victime d'un très grave malaise. Bien que ce fût avant l'avènement des téléphones portables, sa voiture était équipée d'un système d'alarme et, très rapidement, une ambulance du service *Hatzalah* du quartier de Queens apparut pour prendre en charge le "patient". (Il faut savoir qu'à New York et dans d'autres villes à fortes communautés juives dans le monde, il existe des services d'urgence, souvent bien plus performants que les services municipaux pour leur réactivité, leur efficacité et, surtout leur "humanité" et leur sollicitude. Grâce à des ambulances à la pointe de la modernité, leurs équipes parviennent souvent à accomplir des merveilles).

Bref, une ambulance d'*Hatzalah* du quartier le plus proche - celui de Queens - arriva la première sur les lieux. Le personnel à bord possédait toutes les compétences nécessaires pour évaluer d'un coup d'œil l'état du "malade". Le diagnostic était sans appel : il fallait amener immédiatement le Rabbi à l'hôpital, où il serait soigné comme il convient. Mais, malgré la gravité de son état, le Rabbi refusait d'être transporté à l'hôpital, il tenait à regagner sa synagogue du 770 Eastern Parkway. Les ambulanciers, décontenancés, se devaient pourtant de respecter les consignes de leur organisme et insistèrent pour amener le Rabbi à l'hôpital.

C'est alors qu'il se passa quelque chose d'étrange : leur véhicule refusa de démarrer ! Ils étaient très étonnés car auparavant, leur ambulance toute neuve avait parfaitement fonctionné. Ils essayèrent de toutes les manières possibles de partir, accomplirent toutes les manœuvres indiquées en cas de panne de ce genre, mais rien ne bougeait !

Entretemps, une autre ambulance arriva : celle-ci venait du quartier de Crown Heights, et son équipe était formée de 'Hassidim Loubavitch qui proposèrent de remplacer la première équipe d'*Hatzalah* mystérieusement immobilisée. Le Rabbi monta dans cette deuxième ambulance qui démarra en trombe. Bien entendu, ses 'Hassidim avaient d'abord demandé au Rabbi où il voulait se rendre, et l'emmenèrent directement à l'endroit qu'il avait désigné, c'est-à-dire le 770 et non l'hôpital.

Ce n'est qu'après cela que la première ambulance démarra, comme s'il ne s'était rien passé !

Quand j'entendis parler de cet incident par un membre de la deuxième ambulance, cela me rappela une histoire qui s'était passée deux siècles auparavant et qu'on nous avait souvent racontée : cela se passait au moment de l'arrestation de Rabbi Chnéour Zalman en Russie. Une nuit, il devait, avec ses gardiens, traverser un fleuve. Or on était dans la deuxième semaine du mois hébraïque, et la lune était donc en phase ascendante. Rabbi Chnéour Zalman demanda respectueusement au capitaine d'arrêter l'embarcation, le temps qu'il puisse réciter la prière de la lune. Le capitaine refusa : il devait obéir aux ordres de sa hiérarchie, et non de son prisonnier. Il se passa alors quelque chose d'étrange : le bateau s'arrêta en plein milieu du fleuve et, malgré toutes les manœuvres des matelots, il fut impossible de le faire bouger dans un sens ou dans l'autre. Rabbi Chnéour Zalman sortit alors son livre de prières, récita calmement le texte de la sanctification de la nouvelle lune, regardant de temps en temps cet astre comme le demande la tradition. Quand il eut terminé, il ferma son livre... et le bateau se remit en marche !

Quoi qu'on fasse, quoi qu'on tente, nous devons suivre le Rabbi. Même avec les meilleures intentions du monde, avec le meilleur matériel et les meilleurs spécialistes, la réussite de notre mission sur terre dépend de notre capacité à obéir à la volonté du Rabbi.

Yossef Yits'hak - Chabad News, traduit par Feiga Lubecki

Sefer Hamitsvot (Suite)

Dimanche 6 Décembre (Suite)

Mitsva négative n° 83 : Il nous est interdit de fabriquer de l'huile semblable à l'huile d'onction.

Mitsva négative n° 84 : C'est l'interdiction d'oindre avec l'huile d'onction fabriquée par Moïse toute autre personne que les Grands Prêtres et les rois.

Lundi 7 Décembre

Mitsva négative n° 85 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de fabriquer un encens semblable à celui en usage dans le Sanctuaire, c'est-à-dire contenant des ingrédients mélangés dans les mêmes proportions avec l'intention de le brûler.

Mitsva négative n° 82 : C'est l'interdiction qui nous a été faite d'offrir quelque sacrifice que ce soit sur l'autel d'or du Sanctuaire.

Mitsva positive n° 34 : Il s'agit du commandement ordonné aux prêtres de porter l'Arche sur leurs épaules, lorsqu'ils veulent la transporter d'un endroit à l'autre.

Mitsva négative n° 86 : C'est l'interdiction qui nous a été enjointe de retirer les barres engagées dans les anneaux de l'Arche Sainte.

* EDITORIAL * UN NOUVEAU JOUR SE LEVE

Ce Chabbat est le 19 Kislev... Jour attendu, mais comment dire et donner à ressentir ce qui paraît d'une clarté lumineuse ? Alors, même si c'est la régularité du cycle annuel qui nous fait y retourner inmanquablement, il faut le proclamer avec force : le 19 Kislev renferme un secret prodigieux et il nous appartient, en ce jour, d'en découvrir la clé. Certes, c'est là une commémoration ancienne : Rabbi Chnéour Zalman emprisonné par le tsar dans la vieille Russie, et finalement libéré. Pourtant, quelque chose de profondément actuel y résonne et c'est cela qui, aujourd'hui, nous importe plus que toute autre chose.

De fait, il ne saurait être question ici d'un simple souvenir historique même si, s'agissant de Rabbi Chnéour Zalman, auteur du Tanya et fondateur de la 'Hassidout 'Habad, cela seul serait déjà suffisant pour motiver une célébration. Mais tout ici porte plus loin. C'est bien d'un Roch Hachana qu'il s'agit, celui de la 'Hassidout, et il ne cède en rien aux autres Roch Hachana de l'année. En effet, qu'est-ce que Roch Hachana sinon, littéralement, la "tête de l'année" ? Qu'est-ce que cette appellation dénote sinon le fait que le jour ainsi désigné contient en lui la force et la vie de l'année comme la tête recèle celle de l'ensemble du corps ? Qu'évoque-t-elle sinon des images de lien renouvelé avec D.ieu, d'enthousiasme redécouvert et de vie retrouvée, plus riche et plus pleine ?

Le 19 Kislev est bien tout cela. Il porte une force nouvelle pour l'étude de la 'Hassidout et une lumière accrue pour les voies du 'hassidisme et tout cela nous est bien précieux. Nous le savons : nous vivons en un temps où, plus souvent qu'il ne faudrait, matériellement et spirituellement, l'obscurité paraît grandir, presque écrasante. Plus encore, nous vivons en un monde où le spirituel fait figure d'étranger, où seule la vaine poursuite du matériel semble le sort assigné à chacun. C'est au cœur de cette obscurité-là que jaillit la lumière du 19 Kislev. C'est une lumière puissante, elle sait dissiper toutes les forces de la nuit et fait jaillir, autour d'elle, la conscience et son compagnon, le bonheur. Lorsque la célébration revient, comme par nature, elle éclaire donc le cœur et l'âme de chacun. Il ne reste plus qu'à se saisir de ce nouveau pouvoir pour réorienter le sens des choses et toute notre existence par l'étude de la 'Hassidout et par la vie du 'hassidisme. Aujourd'hui, le monde change et nous sommes les acteurs de ce changement. Pour le bien et pour de bon.

LE COIN DE LA HALAKHA

PEUT-ON DONNER LA TSEDAKA LE JOUR DE CHABBAT ?

Bien entendu, il est interdit de toucher de l'argent le jour du Chabbat.

Néanmoins, on peut s'engager Chabbat à donner une certaine somme à la Tsedaka, en particulier quand le responsable de la synagogue vend aux enchères des Mitsvot, comme le privilège d'être appelé à la Torah. Certains trésoriers organisent un système de cartes et d'enveloppes où sont écrites à l'avance des sommes que les fidèles donneront peut-être.

Dès la sortie de Chabbat, le responsable notera par écrit les sommes que chacun s'est engagé à verser.

Il n'est pas recommandé de promettre de donner : celui qui possède la somme la donnera le plus rapidement possible sans émettre de promesse. Cependant, si on a promis Chabbat de participer à une quête pour une œuvre ou une personne particulière, cela est considéré comme un vœu et on s'en acquittera rapidement.

F.L. (d'après Rav Yossef Ginsburgh - Si'hat Hachavoua n° 1768)

Chers amis,

Pour vos cadres et annonces publiés dans la Sidra de la Semaine, nous vous prions de penser à soutenir ce travail par votre aide généreuse !

COURS AU BETH 'HABAD

Tous les jours de la semaine : Guemara 9h30-10h30

Dimanche : Michna Junior 9h30-10h30

Guemara Junior 10h30-11h30

Lundi : Révision du cours de Guemara 19h30 après Arvit

Mardi : 18h30 Cours d'hébreu moderne pour les dames, 2 niveaux, puis 19h00 Cours des dames : pensée juive, lois, 'Hassidout (Mesdames, veuillez nous appeler si vous n'êtes pas déjà sur notre liste d'appel)

Mercredi : Tanya, philosophie 'hassidique 18h30-19h30

Jeudi : 'Hassidout 11h30-12h30

'Houmach - Si'hot 19h30 après Arvit

PRIÈRES AU BETH 'HABAD

Cha'harit : Lundi et Jeudi : 7h15

Tous les autres jours : 8h15. Chabbat : 10h00

Min'ha : TLJ à 13h15 sauf Vendredi : à l'heure d'allumage.

Le Chabbat : 30mn avant Kabbalat Chabbat. Dimanche : 13h30.

Arvit : TLJ à 19h30.

ETINCELLES DE MACHIA'H

LA VOIX ET LES MAINS

Le texte de la Torah (Gen. 27:22) enseigne : "La voix est celle de Yaakov et les mains sont celles d'Essav". Sachant que Yaakov représente le peuple juif et que Essav est l'ancêtre de l'empire romain, les Sages donnent à cette phrase un sens plus profond. Quand on entend la "voix de Yaakov", celle de la Torah, disent-ils, alors les "mains d'Essav", sa force matérielle, n'ont aucun pouvoir. Mais quand la voix de la Torah s'affaiblit, les mains d'Essav peuvent l'emporter.

Cette idée se concrétisa à l'époque de la destruction du Temple. C'est ce que dit le prophète Jérémie : "Pourquoi la Terre a-t-elle été perdue ? Car ils ont abandonné Ma Torah". En notre temps, par l'étude renforcée de la Torah, nous pouvons donc annuler la cause de l'exil et ainsi amener la Délivrance.

(D'après Likoutei Si'hot, vol. III - Parachat Toledot) H.N.

'HANOUCCAH 5781 !

Chers Amis,

Les bougies et nerlight de 'Hanouccah sont arrivées ! Vous pouvez vous les procurer au Beth 'Habad. Ne manquez pas de vous procurer également notre Guide de 'Hanouccah, disponible très prochainement en synagogues et makolette.

Nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse de la Mairie pour savoir si nous pourrions organiser l'allumage public de 'Hanouccah Place André Malraux, et vous tiendrons informés la semaine prochaine. La distribution de beignets aura toutefois lieu, et nous vous invitons, comme chaque année, à participer.

Que D.ieu vous multiplie et vous comble selon tous vos souhaits. Joyeuses fêtes de 'Hanouccah, avec beaucoup de lumière bénéfique !

Pour tous les huit jours de 'Hanouccah, nous avons besoin de :
160 kg de farine, 120 kg de sucre en poudre, 6 paquets de sel fin, 12 kg sucre de canne en poudre, 8 kg de sucre glace, 25 pains de levure de bière de 500g, 160 litres d'huile cachère ou huile Lesieur, 12 bouteilles d'eau de fleur d'oranger, 600 œufs (Makolette), 30 kg de confiture de fraises, 6 pots de Nescafé, 12 paquets de sachets thé vert à la menthe, 2 caisses de citrons, 30 bocaux de Nutella parvé (Makolette), 60 l. Coca-Cola, 60 l. de jus d'orange, 60 l. d'eau minérale, 12 thermos, 6 grandes bassines, 1200 verres plastic, 1200 verres boissons chaudes, 1200 serviettes papiers, 10 rouleaux d'aluminium.

Enfin si vous connaissez des personnes ayant besoin d'aide pour l'allumage des bougies cette année, n'hésitez à nous appeler, soit à l'Ecole, soit au 07 52 61 15 55.

**JOYEUSES FETES DE 'HANOUCCAH
A TOUTE LA COMMUNAUTE !**

Libre d'impression - Veuillez ne pas transporter pendant le Chabbat dans le domaine public



LA SIDRA DE LA SEMAINE
Directeur Rav Lahiany
Diffusion Rav Alter Goldstein - Arié Rosenfeld
Beth 'Habad / Ecole Juive de Grenoble
10, rue Lazare Carnot 38000 Grenoble
Tel 04 85 02 84 47
grenoblehabad@gmail.com
ecolejg38@gmail.com
www.habadgrenoblealpes.com

